

EXTRAIT
DU
Registre des Arrêtés du Maire
DE LA COMMUNE DE VIAS

Arrêté n° : PM/ 2024-153

Objet : Interdiction d'utilisation du Stade Gaby Castel, secteur du Jonquié à Vias-Plage

Date de publication :

14/08/24.

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1 et suivants,
VU Les travaux d'entretien annuels du Stade Gaby Castel, secteur du Jonquié à VIAS-PLAGE,

CONSIDERANT qu'à cette occasion, il est nécessaire d'interdire l'utilisation du Stade Gaby Castel à compter vendredi 16 août 2024 et ce jusqu'à nouvel ordre,

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du vendredi 16 août 2024, l'utilisation du Stade Gaby Castel, secteur du Jonquié à VIAS-PLAGE, est interdit compte tenu des travaux d'entretien annuels, et ce jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 2 : Cet arrêté annule et remplace toutes autres dispositions prises antérieurement.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de MARSEILLAN, le Chef de la Police Municipale de Vias sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à VIAS, le 14 août 2024



Madame Sandrine MAZARS
Adjointe au Maire,
Déléguée aux Finances, Jeunesse et
Sport, Associations.